

# SERVICE DE COLLECTES AUX PROFESSIONNELS

## LES ORDURES MÉNAGÈRES



### ORDURES MÉNAGÈRES À DÉPOSER EN SAC FERMÉ

En attendant une nouvelle solution, il est possible de déposer le polystyrène et les caquettes avec les ordures ménagères.

## LES CARTONS



**LES CARTONS DOIVENT ÊTRE  
PLIÉS ET APLATIS AVANT  
D'ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE  
CONTENEUR.**

## LE VERRE

| Période  | Collecte (matin)                               |
|--|--|
| Du 14 octobre<br>au dimanche de Pâques                           | Lundi, mercredi, vendredi                      |
| Du lundi de Pâques au 9 juin<br>et du 23 septembre au 13 octobre | Lundi, mercredi, vendredi,<br>samedi, dimanche |
| Du 10 juin au 22 septembre                                       | Tous les jours                                 |

**LES BACS À VERRE DOIVENT  
ÊTRE PRÉSENTÉS À LA COLLECTE  
LA VEILLE AU SOIR DU JOUR  
DE PASSAGE, ET RENTRÉS APRÈS  
LA COLLECTE.**

Pour se procurer un bac, contactez le Pôle Environnement.

# LES ORDURES MÉNAGÈRES

## LES EMBALLAGES RECYCLABLES

### LES CARTONS

### LE PAPIER

### LE VERRE

Ils doivent être apportés aux points d'apport volontaire. En dehors des heures de passage du service de collecte du verre, des points d'apport volontaire sont à votre disposition. Il est également possible de déposer gratuitement les cartons dans les déchèteries dédiées aux professionnels.

